



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL n°07

Réunion du : Lundi 9 septembre
à : 17 H 00 – Siège de la Ligue

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : MM. Roger ANTONELLI, Paul AUDAN, Patrice BULLY, Gérard CAPELLO, Vincent CASERTA, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Michel GAU, Pierre GUIBERT, Mme Véronique LAINÉ, MM. Antoine MANCINO, Noël MANNINO

Excusés : M. Patrick BEL ABBES, Mme Stéphanie CHAZAL, MM. Benjamin DESSART, Patrick SCALA, Mathieu SAVY, Alexis MENJAUD, Président par intérim du District Grand Vaucluse, représenté par M. GUIZZARDI, Laurent MOURET, DTR

Assistent : M. Raphaël BOUTIN, Mmes Emilie SACHOT et Florence DERBESY

MODALITÉS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Eric BORGHINI ouvre la séance

Il informe des absences excusées de Patrick BEL ABBES, Patrick SCALA, Mathieu SAVY, Stéphanie CHAZAL, Laurent MOURET et Alexis MENJAUD représenté par M. GUIZZARDI.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le Président soumet à l'approbation du Comité de Direction :

* Approbation des Procès-verbaux du Comité de Direction du [06.06.2019](#) et du [10.07.2019](#)

* Approbation des Procès-verbaux du Bureau Exécutif du [17.06.2019](#), du [25.06.2019](#), du [01.07.2019](#), du [15.07.2019](#), du [05.08.2019](#), du [29.08.2019](#) et du [06.09.2019](#)

Le Comité de Direction approuve ces procès-verbaux.

2. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

*** Centenaire de la Ligue**

Conformément aux derniers Comités de Direction, le Président souhaite que soit mis en place un Comité de Pilotage sous la houlette de Paul AUDAN mais également de Véronique LAINE.

Les Présidents de District seront associés à la première réunion pour valider les grandes lignes de l'organisation de l'Assemblée du Centenaire du 04 juillet prochain.

Puis l'organisation sera gérée par un Comité local d'organisation au sein de la Ligue.

*** Dotation FFF – Tablettes FMI**

Le Président informe que la Ligue du Football Amateur a décidé de doter exceptionnellement les ligues régionales de matériels résultant d'opérations fédérales précédentes.

La LMF bénéficie ainsi de 40 tablettes ARCHOS destinées à être redistribuée aux clubs qui le nécessitent (matériel défectueux, nouveaux clubs, etc.).

Le Comité de Direction, estimant qu'une telle dotation doit revenir aux clubs de District qui en auraient le plus besoin, décide que les tablettes seront réparties entre Districts au prorata du nombre de clubs :

- Alpes : 3
- Côte d'Azur : 8
- Grand Vaucluse : 7
- Provence : 13
- Var : 9

*** Promotion d'arbitres R1 :**

Pour faire face à des difficultés de désignations, la CRA a décidé, dans l'intérêt sportif des Arbitres de Ligue de la catégorie R1 sollicités aussi bien en tant que centraux sur les matchs de ce championnat, qu'en tant qu'assistants en championnats N2/N3, d'augmenter de 3 unités le nombre d'arbitres de la catégorie R1 et a ainsi nommé :

- Julien CAMPO
- Antonio ROMERO
- Hicham SMOUNI

Le Comité de Direction approuve ces nominations.

*** Situation des clubs AS MAHORAIS et JEUNES DE MAYOTTE**

Le club de l'AS MAHORAIS (581507) a terminé la saison 2018/2019 avec une dette vis-à-vis de la Ligue d'un montant de 704,50 €. Les dirigeants ont volontairement abandonné ce club pour créer un nouveau club, JEUNES DE MAYOTTE (560288).

Compte tenu du grossier subterfuge des deux clubs pour s'affranchir des sommes dues à la Ligue, le Comité de Direction décide de suspendre ces deux clubs tant que les dettes de l'AS MAHORAIS n'auront pas été réglées.

3. IR2F

Avant de céder la parole à Arnaud DOUDET, le Président souligne la qualité du travail réalisé par les collaborateurs administratifs et techniques de l'IR2F.

La gestion d'un Institut de Formation tel que l'IR2F, devenu de surcroît Unité de Formation des Apprentis du CFA des Métiers du Football créé par la Fédération, est particulièrement lourde et exigeante.

Le Président donne la parole à Arnaud DOUDET qui rappelle les activités de l'IR2F et effectue un bilan de la régionalisation de la formation.

Il rappelle que l'IR2F c'est une multitude d'acteurs avec le renforcement des ressources humaines dans le secteur administratif et pédagogique tels que rappelé par le Président.

Il rappelle que l'institut de formation est régi par la DIRECCTE et que depuis 2 ans l'institut bénéficie de la certification AFNOR. Il précise que cette dernière va être renouvelée l'année prochaine (2020). Il souligne que l'IFF a mis le cursus encore plus haut avec des process administratifs de plus en plus exigeants.

Arnaud DOUDET rappelle que la Ligue a décidé de créer son propre CFA.

Il présente ensuite quelques chiffres :

- 222 sessions programmées à ce jour sur 10 mois pour la saison 2019/2020 (soit 6 sessions par semaine) avec un calendrier à construire avec les responsables pédagogiques, des process à mettre en place avec des mises à jour permanente.
- La formation professionnelle : 6 formations organisées sur la saison + VAE

- BMF sur 3 ans avec les étudiants en STAPS (avec le CFA des métiers du football)
- Sur la saison 2018/2019 : 138 candidats admis sur 206 inscrits (66% de réussite)
- Sur la régionalisation : dépasse les 2000 stagiaires sur une saison.

Arnaud DOUDET rappelle que le nouveau guide des Formations est sorti en version numérique depuis le 15 juillet et sort en version papier le 15 septembre 2019.

Il présente ensuite les suivis financiers de la formation bénévole et le mécanisme de redistribution (entre Districts et Ligue).

Il présente les dispositifs financiers mis en place:

- les bons de formation octroyés par la Commission Fédérale à la Ligue Méditerranée en attirant l'attention sur le fait qu'aucun dépassement de bons n'est autorisé et qu'il faut donc être vigilant ;
- la Bourse BAFA (dossier complet à envoyer avant le 31 octobre 2019 à la LMF) : il est regrettable que les clubs n'utilisent pas suffisamment ces aides pour les formations.

Concernant le parcours fédéral de formation des dirigeants = formation prise en charge intégralement par la LMF et la FFF. L'objectif est de 15 sessions + 3 sessions par District (dates de proximités = nouveautés) + la mise en place de référents dans les districts.

4. PROJET LMF FORMATION ET CONSEIL

Le Président informe que Véronique LAINE s'est proposée pour être l'élue référente sur ce projet, ce que le Comité Directeur valide.

Raphaël BOUTIN présente le projet en rappelant que la Ligue Méditerranée de Football a pour volonté de structurer les clubs, et d'accompagner les dirigeants dans l'accomplissement des tâches quotidiennes, de la création d'un club à sa gestion financière, administrative et sportive.

Il rappelle les différents éléments que les clubs retrouveront sur la plateforme numérique (documents téléchargeables, agenda personnalisé, fiches, images, vidéos interactives, newsletters mensuelles...).

Il rappelle le calendrier mis en place avant l'ouverture de la plateforme à tous en janvier 2020.

Enfin, il présente les maquettes du site ainsi que le logo LMF FC.

5. POINT INFORMATIQUE

Eric BORGHINI rappelle que lors de la saison écoulée, le Comité de Direction a pris deux décisions (CD du 23 novembre 2018) :

- Le renouvellement du parc informatique de la Ligue et des Districts ;
- Le recrutement d'un informaticien dont le poste sera cofinancé par la Ligue et les Districts, déduction faite de la subvention fédérale : 50 % à la charge de la Ligue et 50 % à la charge des Districts réparti selon le nombre de licenciés (via le produit licences).

La parole est donnée à Raphaël BOUTIN.

Concernant le renouvellement du Parc Informatique, les Districts ont reçu un mail pour faire un recensement de matériel avec une demande de retour avant le 20.09.2019

Concernant le recrutement d'un correspondant Informatique, Raphaël BOUTIN indique qu'un candidat a déjà été identifié qui ne sera disponible qu'en septembre 2020. Dans cette attente il peut être envisagé des prestations « free-lance » pour la saison 2019/2020 avec une facturation à l'heure.

L'enveloppe estimée pour cette saison de transition est de 10.000 € pour la Ligue.

Le Comité de Direction valide ce principe de prestations à l'heure et l'enveloppe de 10.000 €.

6. POINT LICENCES ET TARIFICATION

Licences

La parole est donnée Florence DERBESY pour un point sur les licences.

Elle indique que cette année le service licence se compose de 2 postes titulaires et 3 CDD (du 26 aout 2019 au 11 octobre 2019).

A ce jour, la dématérialisation représente 15,55 % mais est en progression constante.

Tarification des mutations

Raphaël BOUTN prend la parole pour faire part de la requête de l'AS MAZARGUES concernant la problématique de facturation des mutations U18 suite à la réforme des Championnats de Jeunes.

Le Comité de Direction, après avoir délibéré notamment sur les conséquences financières de cette proposition et après avoir rappelé que la Ligue Méditerranée de Football est la seule Ligue de la Fédération à ne pas facturer des droits de changements de clubs pour les catégories U12 à U17, décide de maintenir les droits de changement de Club pour les catégories U18 à Seniors.

Une étude sera réalisée en fin de saison pour connaître les conséquences financières éventuelles de la réforme des Championnats de Jeunes.

7. QUESTIONS DIVERSES

*** POINT FAFA**

Florence DERBESY fait un point rapide sur le FAFA

Enveloppe budgétaire « Transport » : 139 000 € + abondement d'un montant de 60 000 € de l'enveloppe « Equipement ». Soit un total de : 199 000 €

→ 157 100 € : montant des dossiers transports validés au 11/06/2019

Enveloppe budgétaire « Equipements » : 300 000 euros - Minoration de 60 000 € transférés au budget « Transport » = 240 000 €

→ 114 200 € : montant des dossiers équipements validés au 11/06/2019

Enveloppes budgétaires disponibles au 12/06/2019 :

▪ Transport	41 900 €
▪ Equipement	125 800 €

*** POINT ETR**

En l'absence de Laurent MOURET, DTR, Raphaël présente les informations que ce dernier lui a communiquées.

La DTN va venir faire un diagnostic à la Ligue sur de Développement et l'Animation des Pratiques les 16 et 17 décembre 2019.

Il attire l'attention sur les Tournois homologués aux dates fédérales ou ne respectant pas les principes FFF (exemple : tournois interdits en U9).

Les propositions de l'ETR pour cette saison :

+ Proposition d'axes de développement du FOOT LOISIR :

- axes choisis ⇒ futnet et foot en marchant
- PROJET de JOURNEE REGIONALE le 21 MARS: invitation des sections proposant ces disciplines.

+ Propositions de dates évènementielles:

- Mercredi 18 septembre : JOURNEE REGIONALE du LABEL (TOULON PIVOTTE SERINETTE)
- Samedi 7 mars : DEFI COUPE U15F & U18F* (District du Var)

Véronique LAINE attire l'attention sur la date choisie qui est aussi celle de la journée de la femme avec probablement des actions en ce sens dans les Districts et clubs.

- Samedi 11 avril : JOURNEE REGIONALE LAGGIARD* (Sorgues)
- Samedi 25 avril : FESTIVAL REGIONAL U13 (District du Var). Date de repli le 2 mai
- Samedi 13 juin : JOURNEE REGIONALE des ECOLES FEMININES de FOOTBALL* (District de Provence)

Le Comité de Direction souhaite avoir davantage de précisions (concerne qui ? Combien de section ?, etc.), avant validation, sur l'évènement suivant :

- Samedi 21 mars : JOURNEE REGIONALE FOOT LOISIR* (Manosque) ?

Concernant la validation de l'ensemble de ces dates, le Comité Directeur décide de les remettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion dans l'attente de précisions.

L'ETR fait part du problème au niveau de la CRSEEF des demandes de dérogations (nombreuses) concernant l'obligation d'avoir le BEF pour entraîner en R1 et R2 car de plus en plus de clubs y accèdent.

Le Club peut néanmoins conserver l'éducateur qui a fait monter l'équipe à condition qu'il soit à minima titulaire du BMF sinon le club doit proposer un autre éducateur.

Vincent CASERTA explique qu'en effet, quand l'équipe d'un éducateur accède en catégorie supérieure, la Ligue lui accorde une dérogation pour la saison en cours. Mais s'il veut rester éducateur de cette équipe accédante, il doit passer le BEF dans l'année. A défaut, la saison suivante, il ne pourra entraîner l'équipe. Il faut donc que des dispositions soient prises pour permettre à l'entraîneur d'avoir le diplôme requis dans la saison qui suit l'accession.

Selon Vincent CASERTA il faut réagir en amont à la fin de la saison pour anticiper et les inciter à se former dans l'année de la dérogation.

S'il continue à être en charge de l'équipe et qu'il s'inscrit au BEF une seconde dérogation pourrait lui être accordée (double dérogation).

L'objectif est d'inciter l'éducateur à avoir le diplôme requis pour la catégorie qu'il entraîne.

L'ETR fait des propositions telles que l'obligation à terme pour les Districts d'imposer un diplôme minimal en D1 (CFF3 actuellement dans les ALPES et le GD VAUCLUSE) ou l'obligation du BMF en D1.

Le Comité de direction propose de faire une étude sur la formation des entraîneurs D1.

L'ETR propose de réfléchir à la création d'une R3 en Ligue : le Comité Directeur n'y est pas favorable.

Concernant la proposition de l'ETR d'imposer pour la saison 2020-2021 le diplôme EDUCATEUR FUTSAL BASE pour les clubs de FUTSAL R1, le Comité de Direction y est favorable.

***Nomination Commission Régionale**

L'ETR propose de mettre à jour la composition de la C.R.S.E.E.F (**en gras les nouveaux nommés**) :

- *M. Patrice EYRAUD (Président et représentant du C.D.)*
- *M. Vincent CASERTA*
- *M. Patrick CORSO*
- *M. Jean-Claude DE BENEDICTIS*
- *M. Laurent MOURET*
- *M. Cyril ROUVIER*
- *M. Robert SOLA*
- *M. Daniel VINCENT*
- *M. Bernard MICONNET, désigné par le GEF*
- ***M. Dominique CIONCI, désigné par l'U2C2F***
- ***M. Philippe BURGIO, désigné par l'UNECATEF***
- ***M. Nicolas DUBOIS, CTR Formation***

Le Comité de Direction valide cette composition.

*** ETOILE DE MENTON – Demande d'intégration en Championnat Régional U18 Féminin :**

Le club de l'ETOILE DE MENTON sollicite son intégration dans le Championnat Régional U18 Féminin.

Après discussions et dans un souci d'équité, le Comité Directeur décide de ne pas faire droit à cette demande.

*** Décloisonnement des horaires des rencontres U20 et éclairage**

Noël MANNINO rappelle les difficultés rencontrées dans le championnat U20 notamment le nombre important de forfait. Il indique qu'il faudra réfléchir à cette catégorie dans les prochaines réunions de travail.

Il présente également les difficultés au niveau des horaires. Il est indiqué dans les règlements que les rencontres doivent se jouer à 16h00, or à cette heure les terrains ne sont pas tous disponibles. Il demande au Comité de Direction de décloisonner ces horaires de rencontre.

Le Comité de Direction donne son accord pour le décloisonnement des horaires de rencontres du championnat U20 de 15h00 à 18h00.

Noël MANNINO rappelle que les règlements imposent également un éclairage E5 pour ces rencontres et que de nombreux terrains ne sont pas en E5. Il sollicite auprès du Comité Directeur une possibilité de dérogation avec obligation d'entamer des travaux pour la saison prochaine.

Le Comité de Direction donne son accord pour permettre cette dérogation.

*** Réunion avec les clubs nationaux :**

Noël MANNINO rappelle qu'il faut fixer une date début octobre avec les clubs nationaux, au cours de laquelle la fédération veut être présente pour présenter la licence club et les nouvelles modalités qui entrent en application l'année prochaine.

*** Forfait général en Championnat Régional U18 F :**

Noël MANNINO informe que le club de SIX FOURS LE BRUSC a déclaré forfait général à 2 jours de la compétition. Le Comité de Direction indique qu'il appartient à la commission des activités sportives de se prononcer sur les éventuelles sanctions en application des règlements.

Séance levée à 20H00

Noël MANNINO
Secrétaire de séance